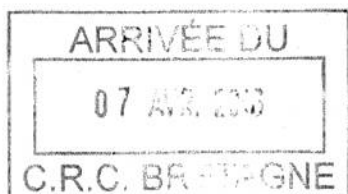


Claudy Lepron
Président du CG des Fôtes d'Annoe

Le 5 Avril 2016



M. Louis HEUGA
Président
CRC de Bretagne.

Monsieur le président,

Enregistré au Greffe le
07 AVR. 2016

Je vous adresse par lettre recommandée avec
accusé de réception ma réponse au rapport
d'observations définitives daté du 4 mars 2016,
et cette dans le délai impartie par la loi,
d'un mois à compter de la réception audit
Rapport.

Je vous demande, en vertu des textes juridiques
qui régissent (article L 243-5) l'expression
officielle des exécutifs locaux, de rendre
public ce texte écrit par moi-même, qui
engage ma seule responsabilité.

Je vous prie de croire en mes salutations
les plus républicaines.

Claudy Lepron

lebrunclaudy@gmail.com

7, Rue Frédéric Chopin - 22000 SAINT-BRIEUC - 06.84.62.50.80

Claudy LEBRETON

Président du Conseil général des Côtes d'Armor
du 16 juin 1997 au 2 Avril 2015.

Le 5 Avril 2016

Monsieur Le président
de la chambre régional des Comptes de
BRETAGNE,

Il m'a eu avec un grand intérêt le rapport
d'observations définitives arrêté par la chambre
Pour de sa séance du 29 Janvier 2016, présidée
par vous.

Conformément aux dispositions de l'article
L.243-5 du Code des juridictions financières,
je vous adresse cette lettre en réponse aux
observations définitives que vous avez produites
et qui ont, à quelques mots près, les mêmes
que les observations hors-sujets. Certains
amendements peu nombreux y ont été apportés
mais mineurs.

Je m'interroge, pour la première sur l'intérêt
de mes réponses écrites, bien étayées et très
argumentées, enchaînées dans le droit fil d'un
débat contradictoire intelligent que j'avais eu
traverser à la mi-octobre 2015, respectant

le délai de 2 mn, impacté par les textes législatif et réglementaire.

Je remercie très vite sur la difficulté à obtenir des réponses précises à mes questions envoyées à l'administration du Conseil départemental.

Je voudrais remercier très justement le président Alain CAOC d'y avoir veillé avec efficacité et dans un esprit républicain.

Je m'intéresse également, pour la première fois sur l'intérêt d'être auditionné par les membres de la CRC sous votre autorité comme je le souhaitais, chaque fois, que la collectivité que je présidais était contrôlée par vos services.

Sous de mes auditions précédentes, j'ai toujours apprécié la tonalité de nos échanges tant par les questions posées que par les réponses apportées avec soin et rigueur ; ce qui constituait incontestablement un enrichissement pour notre collectivité, pour son administration, ses élus et pour moi.

Ces auditions voulues par le parlement, en montrant bien l'intérêt, dans une volonté affichée par votre prédécesseur, du rôle de conseil que doit assurer la CRC et ses conseillers auprès des élus de Bourgogne et de leurs services publics.

Lors de mon audier de mi-décembre, j'avais évoqué 3 points portant sur la commercialisation, les usages et la gouvernance de la DSP.

J'avais rappelé le contexte des finances publiques (Crise financière de 2008), l'état des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) et la mise en œuvre opérationnelle de délégation de service public (DSP).

M'en viens, désormais, aux observations inscrites dans le rapport du 4 novembre 2016, suite à mon audition du 29 janvier 2016, accompagné par le vice-président : Eric RAOUlt, qui avait le charge du dossier THD, et qui faisait lien avec NEGALIS, comme représentant du Conseil général des Côtes d'Armor.

Je tiens à rendre public, par cette lettre, les arguments que j'ai développés lors de mon audition devant votre représentation juridictionnelle.

Au delà du caractère singulier de notre département, plus rural qu'urbain, qui connaît une forte baisse démographique depuis 1999, d'une population plus jeune, mieux formée au regard des 3 autres départements bretons, où le poids des villes y est plus prégnant.

D'abord, je veux rappeler le contexte très mouvant et incertain des années 2000, où le débat sur ce sujet était en cours d'écriture, où la réalité des technologies était pas suffisamment effignée. Ce qui était vrai hier, par exemple le WiMAX, était déjà obsolète et non acceptée par la population, quelques années plus tard.

Au début de notre réflexion, les technologies connues étaient: L'ADSL, le WiMAX-WiFi, le satellite et la fibre optique; Les nœuds NRA-20, venaient d'être imaginés.

En quelques années, alors que nous parlions du Haut débit (HD) pas encore achevé, déjà se profilait le défi sur très haut débit (THD); tout allait très vite.

Je voudrais revenir sur l'afficiation portée par la chambre, tant sur la stratégie que sur la méthode et les objectifs poursuivis.

Le pôle de choisir, de décider et de développer cette DSP, de la financer seul, sans le concours prioritaire des collectivités européennes fut un choix politique de cohésion sociale et territoriale. D'ailleurs, hormis une seule

Voix, tous les membres de notre assemblée
votèrent pour cette DSP, c'est dire la belle
unanimité qui régnait au sein du Conseil
général... sur ce sujet.

Je pense que l'approbation de la Chambre
sur ce point, s'apparente à un jugement
d'opportunité.

Quant à l'absence de gouvernement proposé
qui aurait nui à la commercialisation
de cette DSP, j'en doute. La démarche
anticipatoire fut régulière et permanente tout
avec les élus qui avec les associations et
les citoyens. C'est méconnaître la réalité
démocratique de notre territoire, de notre
assemblée, des collectivités et de ses élus
qui travaillent ensemble, depuis des années,
au delà des clivages politiques et partisans,
dans un esprit très républicain de justice
sociale et territoriale.

Je ne reviendrais pas sur les plans numériques
nationaux (PNN) tant celui du président de
la République précédent que celui d'aujourd'hui,
pour dire que ce fut une erreur économique
et financière de réserver les zones dites
Arii aux opérateurs et de laisser les zones

Les ~~zones~~ mains denses aux réseaux d'initiative
publique (RIP) aux collectivités locales. D'ailleurs,
cette diaspora a plus impacté un département comme
le nôtre plus rural que les territoires très urbanisés.
Enfin, j'en passe au point le plus sauciel de ce rapport,
d'où le 31 qui porte sur l'imprévisibilité de la
collectivité délégataire ou du délégant: l'entreprise
Amorçconnechic.

Or, article existe en droit selon la loi de la
République, encore faut-il que d'une des parties
on apporte la preuve. Aujourd'hui, je m'en tiens
que l'entreprise en porte de grandes responsabilités.
D'abord, celui d'un business-plan pas assez
rigoureux, finances par 2 grands groupes qui sont
en co-responsabilité.

Ensuite, une politique commerciale pas assez
dynamique et efficiente en Côte d'Azur au
regard des autres départements dans lesquels
ils opèrent (Cf. le Rapport produit à cet
effet de benchmark).

Enfin, si l'entreprise a eu un langage financier
délicat, aujourd'hui, l'équilibre financier
et économique de la D.S.F. est atteint ou en passe
de l'être. De plus, je suis convaincu que
l'ajout THD autour d'un NEGALIS qui développe
une vraie solidarité territoriale et bretonne,

permettent de voir d'avance tout de
meilleurs auspices à l'audition que la
négociation et la discussion soient faites avec
intelligence, force et détermination au sein
de l'Assemblée.

Voilà, les arguments que je voulais développer,
à hauts et courbes. ~~Je tiens à le dire~~,
car le numérique en soi, à n'en pas douter,
une "révolution fulgurante" comme le relate
si bien, Jean STAUNE, philosophe des sciences
dans son essai sur ce sujet, Pierre Giorgini,
recteur de l'université catholique de Lille, le
empire dans son livre consacré à la transition
fulgurante. Il faut impérativement que tous les
élus de France s'occupent de cette grande question
qui bouleverse nos sociétés, qui oblige à des
changements de paradigme, qui entraîne à des
évolutions sociales, territoriales et culturelles.
De nombreuses analyses et propositions se trouvent
dans le rapport sur "La forme des territoires ^{numériques} de
Demain", qui doivent nous permettre d'être à
la hauteur de l'objectif pour nos territoires et
nos citoyens.

